

Le Centre d'accueil psychothérapique de crise...



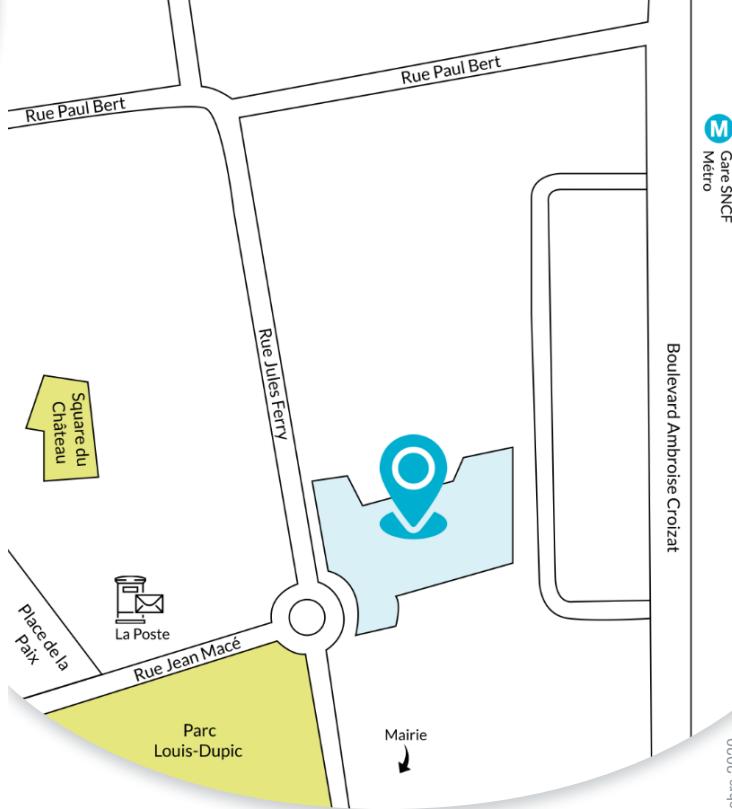
... dans le
système de santé

Le Centre d'accueil psychothérapique de crise (CAPC) fait partie de l'organisation du service public sectorisé de psychiatrie.

Il est rattaché au Centre hospitalier Saint Jean de Dieu.

Les soins dispensés au CAPC sont financés directement et en totalité par la Sécurité sociale.

Vous n'aurez donc pas à faire l'avance des frais.



Centre d'accueil psychothérapique de crise

21, rue Jules Ferry - 69200 Vénissieux

Accès de la structure

Métro Ligne D - arrêt Gare de Vénissieux
Tramway T4 - arrêt Croizat/Paul Bert ou Hôtel de Ville
Bus C12 - arrêt Place Sublet - Marcel Paul
Bus 35 - arrêt Croizat - Paul Bert
Bus 39 - arrêt Croizat ou Duclos
Bus 93 - arrêt Émile Zola

Communes rattachées au G27

Vénissieux - Saint Fons - Saint Priest - Chaponnay
Communay - Corbas - Feyzin - Marennes - Mions - Ternay
Saint Pierre de Chandieu - St Symphorien d' Ozon
Sérezin du Rhône - Solaize - Simandres - Toussieu

Centre d'Accueil Psychothérapique de Crise

CAPC

Immeuble Espace Dupic
(3ème étage)
21, rue Jules Ferry
69200 Vénissieux

Tél. : 04 87 34 04 90
Fax : 04 87 34 04 91

Ouverture du lundi au vendredi
de 9h00 à 17h00

Le Centre d'accueil psychothérapeutique de crise c'est...

- Un lieu d'accueil, de soin et d'orientation
- Un centre de consultations qui accueille les personnes à partir de 16 ans, en état de crise psychique
- Une structure de soins psychiques qui reçoit les personnes pour des consultations, des temps en groupe, des journées de soin.

Le CAPC propose de travailler, dans un moment de crise, sur soi-même et sur ses relations avec les autres. La prise en charge proposée est personnalisée, soutenue et limitée dans le temps. Elle favorise l'articulation entre le soin individuel, en groupe et avec les proches.

Les indications

- Décompensation d'un trouble psychiatrique,
- Problématiques suicidaires,
- Situations traumatisques,
- Crises personnelles et/ou familiales.

Le dispositif

➤ Prise de rendez-vous

Le premier contact avec le CAPC se fait sur place ou par téléphone. La demande pourra donner lieu à un rendez-vous de consultation avec deux professionnels de l'équipe soignante.

➤ L'évaluation

Les premiers entretiens permettent d'évaluer la situation et de construire un projet de soin adapté sous forme de prise en charge individuelle et/ou groupale, ou de proposer une orientation plus adaptée.

Le déroulé du soin

➤ La prise en charge

Le suivi individuel se fait sous forme d'entretiens avec un binôme soignant qui peut proposer des groupes à médiation, des soins à la journée, une médiation individuelle,...

➤ La fin de prise en charge

Un temps sera consacré à la fin du suivi et à un éventuel relais.

Qui d'autre peut vous aider ?

- Un interprète est à votre disposition si besoin.
- Des associations peuvent vous apporter soutien et conseils. Des plaquettes de présentation de ces associations sont disponibles à la Maison des usagers du CH Saint Jean de Dieu.
- Vous pouvez également rencontrer ces associations à la Maison des usagers.

En cas de réclamation ou d'observation, vous pouvez vous adresser au médecin responsable du CAPC ou solliciter un rendez-vous auprès du médecin-chef.

CONFIDENTIALITÉ - IDENTITÉ SÉCURISÉE - DONNÉES PERSONNELLES

L'équipe soignante est tenue au secret professionnel. Avec votre accord, des contacts peuvent avoir lieu avec d'autres professionnels de santé et partenaires.

Pour assurer une prise en charge optimale et la continuité des soins, des informations vous concernant sont renseignées dans un dossier médico-administratif. Certaines sont transmises au médecin responsable de l'information médicale de l'établissement et sont traitées dans le strict respect des règles de confidentialité.

Il est essentiel que nous ne commettions pas d'erreur sur votre identité. A votre arrivée, vous devrez fournir une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire ou titre de séjour).

Les renseignements sur votre identité sont confidentiels et ne seront pas divulgués.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, de transmission, d'effacement de vos données dans les limites légales.

Pour exercer ces droits, vous pouvez adresser votre demande à DPO - Fondation ARHM - 290, route de Vienne - BP 8252 - 69355 LYON Cedex 08 ou par mail à dpo.rssi@arhm.fr

Identité vérifiée, sécurité assurée